

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

COMPTE DE GESTION
2022 - BUDGET
IMMOBILIER
D'ENTREPRISES

N° CC_2023_0072

Séance du : mercredi 28 juin 2023

Convocation du : 21 juin 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Alain LETESSIER, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Christian DUPESSEY par Gabriel DOUBLET, Maryline BOUCHÉ par Pascal SAUGE, Chadia LIMAM par Sophie VILLARI, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Mylène SAILLET RAPHOZ par Robert BURGNIARD, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT, Maurice LAPERROUSAZ

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

S'LO

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du budget Immobilier d'Entreprises, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Signé par : Alain FARINE
Date : 30/06/2023
Qualité : Agglo - DGS



Signé par : Nadège ANCHISI
Date : 30/06/2023
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Annemasse **Agglo**

Annemasse Agglomération

**Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)**

le 07/03/2023

RESULTAT 2022

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2022	1 720 286,37	641 760,35	2 362 046,72
Dépenses 2022	1 856 397,38	586 296,85	2 442 694,23
RESULTATS 2022	-136 111,01	55 463,50	-80 647,51
Résultat antérieur	50 859,32	178 267,27	229 126,59
RESULTAT FINAL	-85 251,69	233 730,77	148 479,08
Report de dépenses	-	281 539,85	281 539,85
Report de recettes	-	38 358,60	38 358,60
TOTAL		-9 450,48	-94 702,17

Annemasse, le - 8 MARS 2023

La Trésorière Principale d'Annemasse

- 3 AVR. 2023

Le Président
G. DOUBLET

Mme Marie-Laure SARRAZIN RAMAYE
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

Direction Départementale des Finances Publiques
Trésorerie d'Annemasse
3 rue Marie Curie
CS 80529
74107 ANNEMASSE

Résultats budgétaires de l'exercice

27400 - IMMO ENTREPRISES-ANNEMASSE AGG

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
 Reçu en préfecture le 30/06/2023
 Publié le
 ID : 074-200011773-20230629-CC_2023_0072-DE
 Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 455 251,09	2 169 086,00	3 624 337,09
Titres de recette émis (b)	740 813,35	1 726 612,03	2 467 425,38
Réductions de titres (c)	99 053,00	6 325,66	105 378,66
Recettes nettes (d = b - c)	641 760,35	1 720 286,37	2 362 046,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 455 251,09	2 169 086,00	3 624 337,09
Mandats émis (f)	586 296,85	1 879 948,03	2 466 244,88
Annulations de mandats (g)		23 550,65	23 550,65
Depenses nettes (h = f - g)	586 296,85	1 856 397,38	2 442 694,23
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	55 463,50		
(h - d) Déficit		136 111,01	80 647,51